Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260427-2026_0068-DE

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 27 avril 2026

Nombre de Conseillers		Date de Convocation :
Afférents au Conseil Municipal	**27**	
En Exercice	**27**	**20 avril 2026**
Présents	**24**	
Absents	**1**	
Excusés	**2**	
Votants	**26**	

L'an deux mille vingt-six le vingt avril, à 19 heures, le conseil municipal de la commune, composé de 27 membres en exercice et dûment convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Madame GODET, maire.

	Présent.e	Absent.e Excusé.e	Absent.e	*Pouvoir à / Divers*
GODET Nathalie, Maire	X			
LE GALL Mikaël, 1er adjoint	X			
KERBIRIOU Delphine, 2ème adjointe	X			
DO CARMO Raphaël, 3ème adjoint	X			
JEZEQUEL Marie-Hélène, quatrième adjointe	X			
ROCLE Rodolphe, cinquième adjoint	X			
GUENGANT Catherine, sixième adjointe	X			
KERBRAT Jean-Yves	X			
REBOLLO Louisette	X			
QUOY Marie-Jo	X			
KERNIVINEN Béatrice	X			
LE BOT Pascale	X			
DROFF Vincent	X			
PERROT Christelle	X			
SALAUN Bruno	X			
SERVEL Philippe	X			
JOSSO Gwendal	X			
L'EOST Ana			X	
LE BRAS Dominique	X			
ZOLLI Emilie		X		Delphine KERBIRIOU
RIOU Adrien	X			
CRUSIAUX Florian	X			
LE FEVRE Thierry		X		Adrien JORON
ROQUEFORT Maripol	X			
PAUGAM Carine	X			
JORON Adrien	X			
GONZALEZ Victor	X			
TOTAL	**24**	**2**	**1**	

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260427-2026_0068-DE

DELIBERATION N°067/2026 – Fonctionnement des assemblées – Représentants du SDEF

VU le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU la circulaire du ministère de l'Intérieur INTA1830120J en date du 21 novembre 2018 relative à la composition et au fonctionnement des commissions de contrôle des listes électorales ;

VU le renouvellement général des conseillers municipaux intervenu en 2020, rendant nécessaire la constitution d'une nouvelle commission de contrôle des listes électorales ;

CONSIDÉRANT que la commission de contrôle des listes électorales a pour mission d'examiner les décisions d'inscription et de radiation prises par le maire, ainsi que les recours administratifs préalables obligatoires formés par les électeurs ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L. 19 du code électoral, la commune comptant plus de 1 000 habitants et deux listes ayant obtenu des sièges lors du dernier renouvellement, la commission doit être composée de cinq membres :

- trois conseillers municipaux issus de la liste majoritaire, désignés dans l'ordre du tableau parmi les membres volontaires, à l'exclusion du maire, des adjoints et des conseillers titulaires d'une délégation en matière électorale ;
- deux conseillers municipaux issus de la liste minoritaire, désignés selon les mêmes critères.

CONSIDÉRANT que les membres actuels de la commission, désignés en 2020, ont achevé leur mandat triennal, rendant nécessaire leur renouvellement ;

CONSIDÉRANT que les conseillers municipaux suivants, volontaires et éligibles, ont été proposés pour siéger au sein de cette commission :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
JOSSO Gwendal	LE BOT Pascale
REBOLLO Louisette	DROFF Vincent
PERROT Christelle	QUOY Marie-Jo
PAUGAM Carine	LE FEVRE Thierry
ROQUEFORT Maripol	JORON Adrien

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉSIGNE à l'unanimité les conseillers municipaux suivants comme membres de la commission de contrôle des listes électorales pour un mandat de trois ans :

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212901409-20260427-2026_0068-DE

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
JOSSO Gwendal	LE BOT Pascale
REBOLLO Louisette	DROFF Vincent
PERROT Christelle	QUOY Marie-Jo
PAUGAM Carine	LE FEVRE Thierry
ROQUEFORT Maripol	JORON Adrien

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette désignation à la préfecture aux fins de nomination par arrêté préfectoral.

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Nathalie GODET